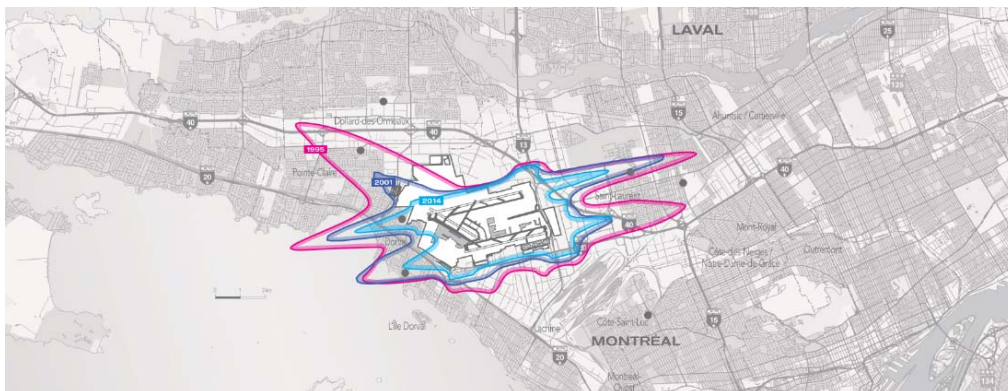


RÉTABLISSEMENT DES FAITS - DÉMARCHE JURIDIQUE

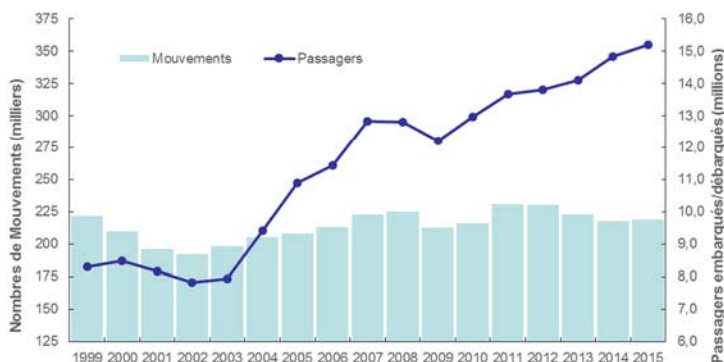
Montréal, 22 septembre 2016 - Suite aux démarches juridiques annoncées par le regroupement Les Pollués de Montréal-Trudeau, Aéroports de Montréal souhaite apporter les précisions suivantes.

La gestion du climat sonore est une priorité pour ADM, depuis 1995 la courbe NEF démontre une diminution du bruit autour de l'aéroport Montréal-Trudeau. Le nombre de personnes demeurant sous cette courbe a diminué de 91,6 % et la superficie de la courbe a diminué de 58,8 % durant la même période.



Malgré la croissance importante du nombre de passagers, le nombre de mouvements (atterrissages et décollages à l'aéroport) est demeuré stable.

Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (YUL)
1999-2015



Aéroports de Montréal dispose de 8 stations de mesure de bruit, dont une mobile. ADM publie les niveaux de bruit Leq (*equivalent level*) enregistrés aux différentes stations de mesure de bruit autour de l'aéroport. Le Leq est également utilisé par les ministères des Transports et de l'Environnement du Québec comme indicateur de mesure du bruit.

Ces stations sont stratégiquement disposées dans les axes des pistes. Ces équipements sont installés et calibrés par des professionnels indépendants. Les mesures de bruit sont analysées par des acousticiens professionnels. Le système est lié aux données radar de NavCanada, les bruits sont donc corrélés avec les mouvements d'avions.

En terminant, concernant les procédures judiciaires, ADM n'émettra pas de commentaires additionnels.

Pour plus d'information, la section foire aux questions du climat sonore du site Internet peut être consulté à :

<http://www.admtl.com/fr/adm/collectivites/climat-sonore>

-30-

Source :

Christiane Beaulieu
Vice-présidente, Affaires publiques et communications
514 394-7304